

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Vaccination des enfants de 0 à 11 mois : de bonnes nouvelles

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon
(Scé : ministère de la Santé)

Le rapport de la première partie de la campagne de vaccination des enfants de 0 à 11 mois montre qu'elle évolue normalement pour les tout-petits. Les données compilées de la troisième journée (du 25 au 29 octobre derniers) montrent une nette amélioration de 20 083 doses de vaccins.

Ainsi, la région sanitaire de Libreville a effectué 5 212 (soit 62,5 %) doses de vaccins aux enfants de 0 à 11 mois, mais reste en dessous des objectifs (8 344 doses), soit un écart de -3 132 de doses restantes. L'Ogooué-Maritime a largement dépassé les objectifs de 1 172 doses, en effectuant 2 425 (soit 206,9 %) doses de vaccins aux enfants de 0 à 11 mois. Le Woleu-Ntem a largement dépassé les objectifs de 1 776 doses, en

effectuant 4 894 (soit 275,56 %) doses de vaccin. L'Estuaire (602 doses), le Moyen-Ogooué (879 doses), la Ngounié (1 293 doses) et l'Ogooué-Lolo (1 314 doses) ont nettement amélioré le nombre de doses de vaccination administrées aux enfants par rapport aux objectifs visés. Le Haut-Ogooué (-1 433), la Nyanga (-88) et l'Ogooué-Ivindo (-418) restent en deçà des objectifs et ont encore des efforts à fournir dans la mobilisation et la sensibilisation pour atteindre les objectifs fixés.

Les données sur la vaccination chez les femmes enceintes montrent encore beaucoup de mobilisation et de sensibilisation à faire dans ces départements sanitaires. Tous sont en dessous des objectifs attendus, bien que dans l'ensemble, 3 139 doses ont été administrées sur 30 511, soit (10,28 % de doses administrées) et un écart de 27 372 doses à rattraper. Le Woleu-Ntem

(1 165 doses), le Haut-Ogooué (738 doses) et l'Ogooué-Lolo (406 doses) ont amélioré leurs données sur la vaccination des femmes enceintes.

Pour rappel, cette campagne qui s'inscrit dans le cadre du programme Gabon Égalité, notamment la mesure relative à la vaccination infantile, permet de rattraper la vaccination des enfants non et/ou insuffisamment vaccinés à cause de la pandémie à Covid-19. Cette vaccination est totalement gratuite sur l'ensemble du territoire national. Elle se déroule dans l'ensemble des structures sanitaires du pays d'une part, et d'autre part, les agents vaccinateurs du pro-



Photo: DRI/L'Union

La vaccination des tout-petits se poursuit correctement.

gramme élargi de vaccination font du porte-à-porte pour atteindre le plus grand nombre d'enfants.

Le deuxième passage se déroulera du 16 au 20 novembre prochain. Le troisième et dernier passage en décembre 2021.

Insalubrité : les mairies des arrondissements d'Akanda appelées à prendre leurs responsabilités

Gilles Bastien MANGOUMBA
Libreville/Gabon

APRÈS les communes de Libreville et d'Owendo, le 28 octobre dernier, le tour est revenu, le 30 octobre, à la commune d'Akanda de recevoir le ministre d'État à l'Intérieur, Lambert Noël Matha. Ce, dans le cadre de sa tournée des mairies d'arrondissement du Grand Libreville. L'objectif pour le membre du gouvernement est de décentraliser les responsabilités dans la lutte contre l'insalubrité en général, et la gestion des ordures ménagères en particulier. Accueilli par le maire central de la commune d'Akanda, Yvon Patrick Rombogouera, le patron de l'Intérieur a, ensuite, fait le tour des deux arrondissements de cette partie du Grand Libreville. Avec un même message: "Il n'y aura pas de conflits possibles entre les maires d'arrondissement et les maires centraux, car la gestion des ordures ménagères et la lutte contre l'insalubrité doivent se faire à la proximité par les mairies d'arrondissement



Photo: GILLES Bastien MANGOUMBA

Le ministre d'État Lambert Noël Matha, ici, à la mairie du 1er arrondissement de la commune d'Akanda.

qui sont plus proches des populations".

Tant décriés au Gabon, les problèmes de salubrité donnent lieu à des questionnements réguliers. Ainsi, près d'un an après l'adoption du décret fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement des organes de la décentralisation, le gouvernement laisse à la charge des arrondissements l'organisation de la précollecte et l'identification des aires de prépotage, la prise des arrêtés sur les horaires

de sortie des ordures ménagères et la prise de sanctions sous forme d'amendes à l'encontre des contrevenants.

Pour ce faire, "l'État appuiera les municipalités dans le désintéressement des précollecteurs préalablement choisis par les maires d'arrondissement eux-mêmes, tout comme il mettra à la disposition des mairies du matériel de ramassage des ordures ménagères déjà commandé par le biais du Compte d'affectation spéciale (CAS)".

Le clin d'œil de *lybek*

